

Date de révision précédente : Aucune validation antérieure

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : HVO100
UFI : 09MF-0CXQ-V10X-CK5R

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Formulation et emballage/reconditionnement de substances et mélanges, Industriel Utilisation comme carburant - Au niveau industriel Utilisation comme carburant - Au niveau professionnel Utilisation comme carburant - Consommateur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

STEDIS
Bâtiment de l'Intemporel,
22 rue Galilée, 3e étage,
38 400 Saint-Martin-d'Hères
FRANCE
Tel: 04 76 44 52 81
Fax: 04 76 51 57 93

rm.mkefr-fds@totalenergies.com

Contact

H.S.E

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : France - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59
En France - Centre anti poison :
ANGERS : 02 41 48 21 21
BORDEAUX : 05 56 96 40 80
LILLE : 08 00 59 59 59
LYON : 04 72 11 69 11
MARSEILLE : 04 91 75 25 25
NANCY : 03 83 22 50 50
PARIS : 01 40 05 48 48
STRASBOURG : 03 88 37 37 37
TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Fournisseur

Numéro de téléphone : Téléphone d'urgence: +44 1235 239670

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Asp. Tox. 1, H304

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention : Non applicable.

Intervention : P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.

Stockage : Non applicable.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Contient : Renewable hydrocarbons, C15-C18, branched alkanes
Alkanes, C10-20-branched and linear

Éléments d'étiquetage supplémentaires : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration $\geq 0,1$ %.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : La vapeur peut irriter les yeux et le système respiratoire.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Produit/substance	Identifiants	% (p/p)	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Renewable hydrocarbons, C15-C18, branched alkanes	REACH #: 01-2120107956-51 CE: 942-445-1 CAS: 90622-53-0*	0 - 100	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
Alkanes, C10-20-branched and linear	REACH #: 01-2119450077-42 CE: 618-882-6 CAS: 928771-01-1	0 - 100	Asp. Tox. 1, H304 EUH066 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	-	[1]

Informations complémentaires : Contient: Additifs
Contient: Mélange d'esters méthyliques d'acides gras en C16-C18
Composant: % (v/v)

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PBT ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

La définition européenne de la substance ainsi que le classement et l'étiquetage qui s'y rattachent ont été développés dans le cadre de la réglementation 1907/2006/EC (REACH). Pour information le numéro CAS de référence* est utilisé pour les enregistrements dans les inventaires internationaux présents en rubrique 15 de la FDS

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

- Ingestion** : Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. LES SYMPTOMES PEUVENT NE PAS SE MANIFESTER IMMÉDIATEMENT. Rincez la bouche avec de l'eau.
Garder la personne au chaud et au repos.
Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.
Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Risque d'absorption par aspiration. Dans ce cas le produit peut être aspiré dans les poumons et donner naissance à des lésions pulmonaires graves se développant dans les heures qui suivent. Obtenir des soins médicaux dès que possible. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
Dioxyde de carbone (CO₂),
monoxyde de carbone
Cétone.
Aldéhyde.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
Informations complémentaires	: Non considéré comme explosif sur la base de la teneur en oxygène et de la structure chimique

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent (vent dans le dos). Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso - Seuils de déclaration

Substances nommées

Nom	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
Carburant - Catégorie 34	2500 tonne	25000 tonne

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : voir scénarios d'exposition
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Constituant(s) dangereux de substance(s) UVCB et/ou multi-constituant satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE)

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de

mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Valeur limite d'exposition conseillée : Aucun effet important ou danger critique connu.

DNEL/DMEL

Produit/substance	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Alkanes, C10-20-branched and linear	DNEL	Long terme Voie cutanée	42 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	147 mg/m ³	Opérateurs	Systemique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	18 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Inhalation	94 mg/m ³	Population générale	Systemique
	DNEL	Long terme Voie orale	18 mg/kg bw/jour	Population générale	Systemique

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Nom	Description de la Méthode
Alkanes, C10-20-branched and linear	Eau douce	0.01 mg/l	-
	Eau de mer	0.01 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	3810 mg/kg dwt	-
	Sédiment d'eau de mer	3.73 mg/kg dwt	-
	Sol	761 mg/kg dwt	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
Matière des gants: Caoutchouc nitrile; Épaisseur du gant > 0.5 mm; Temps de pénétration > 480 min; standard : EN 374
Matière des gants: Néoprène; Épaisseur du gant > 0.75 mm; Temps de pénétration > 60 min; standard : EN 374
Matière des gants: polychlorure de vinyle (PVC); Épaisseur du gant > 1.3 mm; Temps de pénétration > 30 min; standard : EN 374
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
En cas d'utilisation de masque ou demi-masque :
(vapeurs): Respirateur avec un filtre à gaz (EN 14387) Type A
(aérosol): Appareil respiratoire muni d'une cartouche combinée vapeurs/particules Type A/P2
L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont à température (20°C / 68°F) et pression (1013 hPa) standard sauf indication contraire

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: Liquide.	
Couleur	: Incolore. à jaune clair	
Odeur	: Caractéristique.	
Seuil olfactif	: Non disponible.	
pH	: Non applicable.	Le produit n'est pas soluble (dans l'eau).
Point de fusion/point de congélation	: Non disponible.	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 160 à 320°C [ISO 3405]	
Point d'éclair	: Vase clos: >60°C [ISO 2719]	
Taux d'évaporation	: >1 (éther (anhydre) = 1)	

Inflammabilité	: Le produit peut former des mélanges inflammables dans l'air quand il est chauffé au dessus du point d'éclair.
Limites inférieure et supérieure d'explosivité	: Non disponible.
Pression de vapeur	: <0.1 kPa [ISO 3104]
Densité de vapeur	: >1 [Air = 1]
Densité relative	: 0.77 à 0.795 [ISO 12185]
Masse volumique	: 0.77 à 0.795 g/cm ³ [15°C] [ISO 12185]
Solubilité(s)	:

Média	Résultat
eau	Non soluble

Miscible à l'eau	: Non.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	: >204°C
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Cinématique (40°C): <7.5 mm ² /s [ISO 3104]
<u>Caractéristiques particulières</u>	
Taille des particules moyenne	: Non applicable.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives	: Non considéré comme explosif sur la base de la teneur en oxygène et de la structure chimique
Propriétés comburantes	: D'après la structure chimique des constituants, ce produit n'est pas considéré comme ayant des propriétés oxydantes

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation
10.2 Stabilité chimique	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
10.5 Matières incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : Oxydants forts acides forts Bases fortes
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Test
Renewable hydrocarbons, C15-C18, branched alkanes Alkanes, C10-20-branched and linear	DL50 Voie cutanée	Rat	>2000 mg/kg	-	OECD 402
	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	-	OECD 401
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat - Mâle	23.4 mg/l	8 heures	OECD 403 Références croisées
	DL50 Voie cutanée	Rat - Mâle, Femelle	>2000 mg/kg	-	EU B.3
	DL50 Voie orale	Rat - Femelle	>2000 mg/kg	-	EU B.1

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Irritation/Corrosion

Produit/substance	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Test
Alkanes, C10-20-branched and linear	Yeux - Opacité de la cornée	Lapin	0	-	EU B.5
	Peau - Œdème	Lapin	0.83	4 heures	EU B.4

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

Produit/substance	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Alkanes, C10-20-branched and linear	peau	cobaye	Non sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Produit/substance	Test	Expérience	Résultat
Alkanes, C10-20-branched and linear	EU B. 13/14	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Négatif
	EU B.10	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif
	EU B.17	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Produit/substance	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
Alkanes, C10-20-branched and linear	Négatif	Négatif	Négatif	Rat - Mâle, Femelle	Voie orale: 1000 mg/kg NOAEL	-

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Alkanes, C10-20-branched and linear	Négatif - Voie orale	Lapin - Femelle	1000 mg/kg NOAEL	21 jours; 7 jours par semaine
	Négatif - Voie orale	Rat - Femelle	1000 mg/kg NOAEL	14 jours; 7 jours par semaine

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

Produit/substance	Résultat
Renewable hydrocarbons, C15-C18, branched alkanes Alkanes, C10-20-branched and linear	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Conclusion/Résumé : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Alkanes, C10-20-branched and linear	Subchronique NOAEL Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	1000 mg/kg	21 jours; 7 jours par semaine

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit/substance	Résultat	Espèces	Exposition	Test
Renewable hydrocarbons, C15-C18, branched alkanes	Aiguë CE50 3201 mg/l	Algues - Skeletonema costatum	72 heures	ISO 10253
	Aiguë CE50 42001 mg/l	Daphnie - Acartia tonsa	48 heures	ISO TC147/SC5/WG2
	Aiguë CL50 1029 mg/l	Poisson	96 heures	-
	Aiguë NOELR 993 mg/l	Algues - Skeletonema costatum	72 heures	ISO 10253
	Chronique NOELR 1001 mg/l	Daphnie - Daphnia Magna	21 jours	-
Alkanes, C10-20-branched and linear	Chronique NOELR >1000 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss	28 jours	-
	Aiguë CE50 >100 mg/l	Algues - Scenedesmus subspicatus	72 heures	OECD 201
	Aiguë CE50 >100 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	OECD 202
	Aiguë CE50 >1000 mg/l	Micro-organisme	30 minutes	OECD 209
	Aiguë CL50 >1000 mg/l	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures	OECD 203
	Chronique NOEL 1 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	OECD 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit/substance	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Renewable hydrocarbons, C15-C18, branched alkanes Alkanes, C10-20-branched and linear	OECD 306	83 % - Facilement - 28 jours	-	-
	OECD 301B	82 % - Facilement - 28 jours	-	Boues activées

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produit/substance	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Renewable hydrocarbons, C15-C18, branched alkanes Alkanes, C10-20-branched and linear	-	-	Facilement
	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit/substance	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
Alkanes, C10-20-branched and linear	>6.5	3 à 2000	élevée

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Le produit s'étale à la surface de l'eau. Une faible fraction peut se solubiliser dans l'eau.

Mobilité dans le sol : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, mobile dans le sol. Peut contaminer les eaux souterraines. Le produit s'étale à la surface de l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.



Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO/IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1202	UN1202	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	CARBURANT DIESEL	CARBURANT DIESEL	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3 	3 	-	-
14.4 Groupe d'emballage	III	III	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.

Informations complémentaires

ADR/RID : **Numéro d'identification du danger** 30
Quantité limitée 5 L
Dispositions particulières 640M, 664
Code tunnel (D/E)

ADN : **Dispositions particulières** 640M

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Directive 2008/68/CE relative au transport intérieur des marchandises dangereuses

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Substances nommées

Nom
Carburant - Catégorie 34

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : Alkanes, C10-20-branched and linear

RG 84

- Installations classées** : Code de l'Environnement, Livre V : Prévention des Pollutions, des Risques et des Nuisances, Titre Ier : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Chapitre Ier : Dispositions Générales; Section 2 : Nomenclature des Installations Classées (Article R511-9 à R511-10) : ICPE 4734
- Surveillance médicale renforcée** : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné
- Autres réglementations** : Arrêté du 1er juillet 2004 fixant les règles techniques et de sécurité applicables au stockage de produits pétroliers dans les lieux non visés par la législation des installations classées ni la réglementation des établissements recevant du public. Art R4412-1 à R4412-57 du Code du Travail relatif aux dispositions applicables aux agents chimiques dangereux.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

LU - Luxembourg. Produits chimiques interdits au poste de travail

Non inscrit.

Liste d'inventaire

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIIC)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)** : Indéterminé.
- Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire du Japon** : **Inventaire du Japon (CSCL)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon (ISHL): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)** : Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)** : Indéterminé.
- Inventaire de Corée (KECI)** : Indéterminé.
- Taiwan Chemical Substances Inventory (TCSI)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de la Thaïlande	: Indéterminé.
Turkey inventory	: Indéterminé.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Vietnam	: Indéterminé.

Les informations indiquées dans cette section concernent uniquement la conformité du produit chimique avec les inventaires des pays. Les informations utilisées pour confirmer l'état d'inventaire de ce produit peuvent être basées sur des données supplémentaires à la composition chimique indiquée en Section 3. D'autres réglementations peuvent s'appliquer pour les autorisations d'importation ou de mise sur le marché.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : voir scénarios d'exposition

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- N/A = Non disponible
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
- PNEC = concentration prédite sans effet
- CL50 = concentration létale médiane
- DL50 = dose létale médiane
- VLE(P) = Valeur limite d'exposition (Professionnelle)
- COV = Composés organiques volatils
- UVCB Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material
- NOEC No Observed Effect Concentration
- QSAR = Quantitative Structure - Activity Relationship = Relations quantitatives structure activité (RQSA)
- chlorure de polyvinyle (PVC)
- OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH066	

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
-------------	-------------------------------------

Date de révision : 2023/04/17
 Date de révision précédente : Aucune validation antérieure
 Version : 1

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
Code : C3H4UOH6G
Nom du produit : HVO100

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Formulation et emballage/reconditionnement de substances et mélanges, Industriel

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Formulation et emballage/reconditionnement de substances et mélanges, Industriel
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15
Substance fournie pour cet usage sous forme de: En mélange
Secteur d'utilisation finale: SU03
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02

Scénarios environnementaux contributifs :

Santé Scénarios contributifs : **Formulation, dilution et mélange**
Processus par lots à températures élevées
Échantillonnage dans le procédé
Activités de laboratoire
Transferts de matière
Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)
Transvasement à partir de petits récipients
Transfert/transvasement à partir de récipients
Remplissage des fûts et des petits emballages
Nettoyage et maintenance des équipements
Stockage
Mesures générales applicables à toutes les activités

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	: Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans le cadre de processus par lot, incluant le stockage, le transfert de matériel, le mélange, le conditionnement à petite et grande échelle, maintenance et activités de laboratoire associées.
Informations complémentaires	: ESVOC SpERC 2.2.v1.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:	
Quantités utilisées	: Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1 Tonnage annuel du site (tonnes/an): $\leq 1.5E+6$ t Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): ≤ 100 t
Fréquence et durée de l'utilisation	: Jours d'émission (jours par an): 300
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	: Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.25 % Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.005 % Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.01 %

Date d'édition/Date de révision : 4/28/2021

19/38

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées : 2000 m³/j (standard town)

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets : La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Formulation, dilution et mélange

Aucune mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Processus par lots à températures élevées

Aucune mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Échantillonnage dans le procédé

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Protection individuelle : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Activités de laboratoire

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Protection respiratoire : Utiliser une hotte pour la réception des émanations/vapeurs.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Transferts de matière

Aucune mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Transvasement à partir de petits récipients

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Transfert/transvasement à partir de récipients

Aucune mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Remplissage des fûts et des petits emballages

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet : Remplir les bidons/récipients munis d'une ventilation aspirante locale aux points de remplissage dédiés.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Nettoyage et maintenance des équipements

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet : Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Stockage

Aucune mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Mesures générales applicables à toutes les activités**

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).

État physique : Liquide

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques : Paume d'une main (240 cm²), Paumes des deux mains (480 cm²), Les deux mains (960 cm²).

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Intérieur. Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante, sauf si autrement spécifié. Assurer une utilisation sous ventilation.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

Site internet : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:

Évaluation de l'exposition (environnementale) : La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Formulation, dilution et mélange

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Processus par lots à températures élevées

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Échantillonnage dans le procédé

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Activités de laboratoire

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Transferts de matière

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Transvasement à partir de petits récipients

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Transfert/transvasement à partir de récipients

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Remplissage des fûts et des petits emballages

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Nettoyage et maintenance des équipements

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement : Pas d'information disponible.

Santé : Pas d'information disponible.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.

Santé : Non disponible.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
Code : C3H4UOH6G
Nom du produit : HVO100

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation comme carburant - Au niveau industriel

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation comme carburant - Au niveau industriel
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC08a, PROC08b, PROC15, PROC16
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU03
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC07

Scénarios environnementaux contributifs : **ESVOC SPERC 7.12a.v1**

Santé Scénarios contributifs : **Transfert/transvasement à partir de récipients**
Expositions générales (systèmes fermés) Utiliser dans des processus par lots confinés
Expositions générales (systèmes ouverts)
Échantillonnage dans le procédé
Nettoyage et maintenance des équipements
Nettoyage des conteneurs et bateaux
Stockage
Ravitaillement en carburant
Activités de laboratoire
Mesures générales applicables à toutes les activités
General exposures (closed system) | Continuous process
General exposures (closed system) | Continuous process | Process sampling
Material transfers – PROC 4
Material transfers – PROC 8b

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	: Englobe l'utilisation comme carburant (ou adjuvant pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets.
---	---

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1: ESVOC SPERC 7.12a.v1	
Quantités utilisées	: Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 1 Tonnage annuel du site (tonnes/an): <= 10000 t Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): <= 5000 t
Fréquence et durée de l'utilisation	: Jours d'émission (jours par an): 300
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	: Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.025 % Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.001 % Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0 %

Date d'édition/Date de révision	: 5/25/2021
--	-------------

24/38

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées : 2000 m³/j (ville standard)

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets : La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Transfert/transvasement à partir de récipients

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients.

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Expositions générales (systèmes fermés) Utiliser dans des processus par lots confinés

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Expositions générales (systèmes ouverts)

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Échantillonnage dans le procédé

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Nettoyage et maintenance des équipements

Systèmes de contrôle automatique intégrés : Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Nettoyage des conteneurs et bateaux

Systèmes de contrôle automatique intégrés : Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire.

Protection individuelle : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Stockage

Aucune mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Ravitaillement en carburant

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur : Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Activités de laboratoire

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).

État physique : Liquide

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques : Paume d'une main (240 cm²), Paumes des deux mains (480 cm²), Les deux mains (960 cm²).

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Intérieur. Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante, sauf si autrement spécifié. Assurer une utilisation sous ventilation.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: General exposures (closed system) | Continuous process

Aucune mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: General exposures (closed system) | Continuous process | Process sampling

Mesures de contrôle de ventilation : Vérifier que les échantillons sont obtenus sous confinement ou aspiration.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 14: Material transfers – PROC 4

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 15: Material transfers – PROC 8b

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: ESVOC SPERC 7.12a.v1

Évaluation de l'exposition (environnementale) : La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Transfert/transvasement à partir de récipients

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Expositions générales (systèmes fermés) Utiliser dans des processus par lots confinés

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Expositions générales (systèmes ouverts)

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Échantillonnage dans le procédé

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Nettoyage et maintenance des équipements

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Nettoyage des conteneurs et bateaux

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Ravitaillement en carburant

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Activités de laboratoire

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: General exposures (closed system) | Continuous process

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: General exposures (closed system) | Continuous process | Process sampling

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 14: Material transfers – PROC 4

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 15: Material transfers – PROC 8b

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement : Pas d'information disponible.

Santé : Pas d'information disponible.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Non disponible.**Santé** : Non disponible.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
Code : C3H4UOH6G
Nom du produit : HVO100

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation comme carburant - Au niveau professionnel

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation comme carburant - Au niveau professionnel
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b, PROC16
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU22
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a, ERC09b

Scénarios environnementaux contributifs : **ESVOC SPERC 9.12b.v1**

Santé Scénarios contributifs : **Transfert/transvasement à partir de récipients**
Ravitaillement en carburant
Trempage, immersion et coulage
Expositions générales (systèmes ouverts)
Expositions générales (systèmes fermés)
Nettoyage et maintenance des équipements
Nettoyage des conteneurs et bateaux
Stockage
Mesures générales applicables à toutes les activités
Material transfers | Product delivery/storage

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	: Englobe l'utilisation comme carburant (ou adjuvant pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets.
---	---

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1: ESVOC SPERC 9.12b.v1	
Quantités utilisées	: Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): <= 160 kg
Fréquence et durée de l'utilisation	: Jours d'émission (jours par an): 365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	: Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.01% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.001% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.001%
Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées	: 2000 m³/j (ville standard)

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets : La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Transfert/transvasement à partir de récipients

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Ravitaillement en carburant

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition : Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Trempage, immersion et coulage

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Expositions générales (systèmes ouverts)

Aucune mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Expositions générales (systèmes fermés)

Aucune mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Nettoyage et maintenance des équipements

Systèmes de contrôle automatique intégrés : Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

Mesures de contrôle de ventilation : Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Nettoyage des conteneurs et bateaux

- Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
- Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Stockage

Aucune mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Mesures générales applicables à toutes les activités**

- Caractéristiques du produit** : Liquide
- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).
- Facteurs humains non influencés par la gestion des risques** : Paume d'une main (240 cm²), Paumes des deux mains (480 cm²), Les deux mains (960 cm²).
- Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Intérieur. Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante, sauf si autrement spécifié. Assurer une utilisation sous ventilation.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Material transfers | Product delivery/storage**

- Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Manipuler la substance en système fermé.
- Mesures de contrôle de ventilation** : Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: ESVOC SPERC 9.12b.v1

- Évaluation de l'exposition (environnementale)** : La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk..
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Transfert/transvasement à partir de récipients

- Évaluation de l'exposition (humaine)** : Modèle CHESAR utilisé.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Ravitaillement en carburant

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Trempage, immersion et coulage

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Expositions générales (systèmes ouverts)

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Expositions générales (systèmes fermés)

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Nettoyage et maintenance des équipements

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Nettoyage des conteneurs et bateaux

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Material transfers | Product delivery/storage

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement : Pas d'information disponible.

Santé : Pas d'information disponible.

Date d'édition/Date de révision : 5/25/2021

33/38

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**Environnement** : Non disponible.**Santé** : Non disponible.

Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Consommateur

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
Code : C3H4UOH6G
Nom du produit : HVO100

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Utilisation comme carburant - Consommateur

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utilisation comme carburant - Consommateur
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU21
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a, ERC09b
Secteur de marché par type de produit chimique: PC13

Scénarios environnementaux contributifs : **ESVOC SPERC 9.12c.v1**

Santé Scénarios contributifs : **Carburants Liquide : ravitaillement en carburant automobile**
Carburants Liquide : ravitaillement en carburant pour scooter
Carburants Liquide : équipements de jardin - Utilisation
Carburants Liquide : équipements de jardin – ravitaillement en carburant
Carburants Liquide : huile de lampe
Carburants Liquide : Ravitaillement en carburant des bateaux
Mesures générales applicables à toutes les activités

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	: Englobe l'utilisation comme carburant (ou adjuvant pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets.
---	---

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1: ESVOC SPERC 9.12c.v1	
Quantités utilisées	: Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1 Tonnage quotidien maximal du site Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): <= 550 kg
Fréquence et durée de l'utilisation	: Jours d'émission (jours par an): 365
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	: Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.01% Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.001% Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.001%
Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées	: 2000 m ³ /j (ville standard)
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	: Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Date d'édition/Date de révision	: 4/28/2021
--	-------------

35/38

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets : La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 2: Carburants Liquide : ravitaillement en carburant automobile

Quantités utilisées : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à (g): 38.6 kg

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe l'exposition jusqu'à (heures par événement): 0.05

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 3: Carburants Liquide : ravitaillement en carburant pour scooter

Quantités utilisées : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à (g): 7.5 kg

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe l'exposition jusqu'à (heures par événement): 0.02

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 4: Carburants Liquide : équipements de jardin - Utilisation

Quantités utilisées : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à (g): 772 g

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe l'exposition jusqu'à (heures par événement): 2

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 5: Carburants Liquide : équipements de jardin – ravitaillement en carburant

Quantités utilisées : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à (g): 772 g

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe l'exposition jusqu'à (heures par événement): 0.03

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 6: Carburants Liquide : huile de lampe

Quantités utilisées : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à (g): 100 g

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe l'exposition jusqu'à (heures par événement): 0.01

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 7: Carburants

Quantités utilisées : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à (g): 3.32 kg

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe l'exposition jusqu'à (heures par événement): 0.1

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 8: Liquide : Ravitaillement en carburant des bateaux

Quantités utilisées : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à (g): 156 kg

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe l'exposition jusqu'à (heures par événement): 0.25

Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 9: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).
État physique	: Liquide.
Quantités utilisées	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 156 kg.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe l'utilisation jusqu'à... (fois par jour): 1
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	: Paume d'une main (240 cm ²), Paumes des deux mains (480 cm ²), Les deux mains (960 cm ²).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	: Extérieur. Assurer une utilisation sous ventilation. Éviter le contact avec la peau.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène	

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: ESVOC SPERC 9.12c.v1

Évaluation de l'exposition (environnementale) :	: La méthode des blocs d'hydrocarbures a été utilisée pour calculer le taux d'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk..
Estimation d'exposition et référence à sa source	: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 2: Carburants Liquide : ravitaillement en carburant automobile

Évaluation de l'exposition (humaine) :	: Modèle CHESAR utilisé.
Estimation d'exposition et référence à sa source	: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 3: Carburants Liquide : ravitaillement en carburant pour scooter

Évaluation de l'exposition (humaine) :	: Modèle CHESAR utilisé.
Estimation d'exposition et référence à sa source	: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 4: Carburants Liquide : équipements de jardin - Utilisation

Évaluation de l'exposition (humaine) :	: Modèle CHESAR utilisé.
Estimation d'exposition et référence à sa source	: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 5: Carburants Liquide : équipements de jardin – ravitaillement en carburant

Évaluation de l'exposition (humaine) :	: Modèle CHESAR utilisé.
Estimation d'exposition et référence à sa source	: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 6: Carburants Liquide : huile de lampe

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 7: Carburants

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 8: Liquide : Ravitaillement en carburant des bateaux

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 9: Mesures générales applicables à toutes les activités

Évaluation de l'exposition (humaine) : Modèle CHESAR utilisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement : Pas d'information disponible.

Santé : Non disponible.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement : Pas d'information disponible.

Santé : Non disponible.